

**ÉLECTIONS 2025 DES MEMBRES ETUDIANTS DU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ARTISTIQUES ET CULTURELS — CNESERAC**

LE CNESERAC : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC) est une instance de dialogue, de débat et de représentation, créée par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), pour répondre au besoin d'échange et de partage des écoles d'enseignement supérieur culture (ESC) et des structures de recherche sous tutelle du ministère de la Culture, prenant en compte l'ensemble des disciplines (architecture – paysage ; arts plastiques – design ; cinéma – audiovisuel ; patrimoine ; spectacle vivant).

Le CNESERAC est consulté pour les sujets concernant :

- les orientations générales de la politique du ministre chargé de la Culture en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- les questions relatives aux missions des écoles et des structures de recherche sous tutelle du ministère de la Culture ;
- les problématiques transversales de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture (ESRC) ;
- les dossiers d'accréditation des écoles culture, hors architecture, conduisant à l'autorisation de délivrer les diplômes conférant grade de licence et de master ainsi que les diplômes nationaux hors licence - master - doctorat, en particulier dans le spectacle vivant ;
- les projets de textes législatifs ou réglementaires relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche Culture ;
- la répartition des moyens alloués à l'enseignement supérieur et à la recherche par le ministère de la Culture.

Il peut également faire des propositions à la ministre de la Culture sur toute question relative à son domaine de compétence.

LES ÉLECTIONS 2025 DES MEMBRES ÉTUDIANTS DU CNESERAC

Selon le décret n° 2017-778 du 4 mai 2017 relatif au CNESERAC, celui-ci est composé de 69 membres titulaires et de 8 membres avec voix consultative. Parmi les titulaires, 33 représentants des enseignants, étudiants et personnels de recherche, sont élus par leurs pairs. Les présentes élections concernent les 8 représentants étudiants de l'instance, répartis en 5 scrutins.

Retrouvez tous les détails sur le site du ministère de la Culture :

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/elections-des-membres-du-conseil-national-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-artistiques-et-culturels-cneserac>